



18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91 mail: snu37@snuipp.fr Internet: http://www.snuipp37.fr

# Dispensé de timbrage LA POSTE

Routage Presse Urgente Date de dépôt : 14/06/2016

#### BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE

N°242 sup 1 JUIN 2016 Bulletin mensuel N° de commission CPPAP 0720 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

## LES ELUS SNUipp37 pour votre mouvement 6 ELUS SUR 10



Paul AGARD adj. élem Blotterie JOUE LESTOURS



Véronique KLEIN Adj élém TRUYES



Baptiste GALBRUN



DUHAMFI **TOURS** 



Marie DANIEL dir mat PREVERT



Jacques ROBERT poste E Bernard Pasteur TOURS



Simon DELAS

Courier ST PIERRE

Christophe PER-Velpeau TOURS



Christine GAUDIN dir mat Bert TOURS



Sophie METZINGER Dir primaire ST MICHEL SUR LOIRE



Vincent MARTINEZ Adj primaire BUISSON MOLIERE TOURS

# **JOURNAL** SPECIAL

> SANS POSTE > TD TRS > TR BD

# **MOUVEMENT 2017 VOS COLLEGUES ELUS SNUipp37** POURSUIVENT LEUR TRAVAIL

106 collègues sont sans poste à l'issue de la première phase du mouvement et 150 sont sur un poste de TD TRS.

Depuis le lancement du mouvement, vos élus interviennent et vous informent pour faire respecter l'équité, la transparence et les règles définies.

Ainsi, notre site Internet a battu tous les records avec plus de 18 000 visites en mai dont des milliers de téléchargements de nos documents avec les barèmes et plus de 600 fiches de contrôles vérifiées par vos élus.

Vos élus ont répondu à des dizaines de mails et d'appels et sont intervenus en

direction de l'administration pour indiquer des erreurs. Cela a été rendu possible par les vérifications des fiches de contrôle par les délégués du personnel et par la Page 1 : edito publication des barèmes, moyen de vérification Page 2 SANS POSTE indispensable.

Ce journal s'adresse aux collègues TD TRS, SANS POSTE et TR BD. Il contient nos aides, les listes des collègues par barèmes, nos fiches...

Pour vos collègues élus SNUippFSU37, le travail de commissaire paritaire ne se limite pas à diffuser les résultats des CAPD : bien au contraire, il impose un important investissement avant et après.

Paul AGARD Secrétaire départemental SNUipp/FSU37

#### SOMMAIRE

Page 3: SANS POSTE suite

Page 4 : Vœux géographiques

Page 5 : Vœux géographiques

Pages 6 : fiche SANS POSTE

Page 7: fiche SANS POSTE

Page 8 : Vœux géographiques

Encart I: TDTRS

Encart II et III : fiche de contrôle

**TDTRS** 

Encart IV : fiche de contrôle

**TRBD** 

# **REUNIONS MOUVEMENT**

dans nos locaux de ST AVERTIN

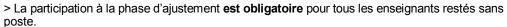
> SPÉCIALE SANS POSTE ET TRS : SAMEDI 10 JUIN 9H 12H

> SPÉCIALE SANS POSTE: MERCREDI 14 JUIN 9H 12H Modalités pour participer : voir sur notre site.

# >> COLLEGUES SANS POSTE

> 106 collègues sont "sans poste" après la CAPD du 16 mai.

#### CE QUE DIT LA CIRCULAIRE DE L'IA37



> L'ensemble des documents nécessaires à cette phase d'ajustement sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Direction académique à l'adresse suivante : http://ia37.ac-orleans-tours.fr Rubrique : Personnels / Mutations 1<sup>er</sup> degré

- > La liste des postes à pourvoir est susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles vacances (exeat, disponibilité, congé parental...) à partir du 12 juin Les nouveaux postes disponibles seront intégrés régulièrement à la liste publiée sur le site internet par l'IA.
- > Retour des vœux pour le LUNDI 19 JUIN .
- > Vous pourrez compléter un maximum de 18 vœux : 12 sur postes précis et 6 portant sur des zones géographiques à classer par ordre de préférence selon les natures de poste et les zones géographiques de type " regroupements de communes " souhaités (cf : annexes 13 B et C). Les affectations sont faites :
- > à titre définitif sur les postes laissés vacants à l'issue du mouvement du 16 mai s'il s'agit d'un vœu formulé lors de la phase d'ajustement ;
- > à titre provisoire sur les postes libérés après la CAPD du 16 MAI, sur les postes fractionnés, les postes requérant une certification particulière et sur les nominations d'office.
- > Les personnels qui n'élargiront pas leurs choix pourront être affectés sur tout poste du département restant à pourvoir. Selon les nécessités de service, le DA procédera à des nominations d'office.



Indre et Loire

<u>Calendrier</u> PREVISIONNEL

liste des postes limite d'évolution de la liste À partir du 12 juin

Saisie des voeux
Date limite
LUNDI 19 juin

Affectation
MARDI 4 JUILLET
matin

TRES IMPORTANT: FAITES NOUS PARVENIR LE DOUBLE DE VOS VŒUX OU DE VOS COURRIERS SANS VOTRE FICHE NOUS NE POUVONS INTERVENIR POUR VERIFIER VOTRE AFFECTATION

#### LISTE DES COLLEGUES SANS POSTE PAR ORDRE DE BAREME

CETTE LISTE A ETE REALISEE PAR VOS COLLEGUES DU SNUIPPFSU37, ELLE PEUT COMPORTER DES ERREURS LES COLLEGUES QUI ONT LE MEME BAREME SONT DEPARTAGES PAR LA DATE DE NAISSANCE

pers_Nom	pers_Prenom	bareme	rang									
		[	A	E	LA PU DE C NVO OUS L	E DIF JBLIC E JOI YEE L LES C STE T	ATIOURN E 7 OLL	ON FIAL JUII	N UE	S		



# QUESTIONS REPONSES SUR LA PHASE

## **D'AJUSTEMENT**

- > Qui participe à cette phase ? <u>Tous les collègues sans poste</u> à l'issue de la phase principale, vous êtes 106.
- > Puis-je faire mes voeux par internet? Vos voeux se font avec la fiche de renseignement complémentaire du DA37 avec un maximum de 18 vœux : 12 sur des postes précis et 6 sur des zones géographiques. Vous devez faire parvenir cette fiche par mail, courrier, fax...

Sur notre fiche SNUipp, vous pouvez ordonner plus de 18 postes précis pour que nous puissions intervenir au mieux mais cela est hors cadre de la circulaire.

#### > Puis-je postuler sur tous les postes ASH? OUI et NON

Oui pour les postes dans la liste du DA37. D'autres ne seront plus au mouvement (G et E) ou bien attribués après entretiens.

# > Comment sont attribués les postes à la phase d'ajustement?

Dans l'ordre décroissant du barème: toute la liste de vœux du collègue au plus fort barème est examinée, puis le deuxième ... Attention aux fausses idées ! Le rang du voeu n'est en aucun cas pris en compte pour départager les candidats. L'ordre des voeux de votre liste doit donc correspondre uniquement à votre ordre de préférence. En cas de barème identique, les ex-æquo sont séparés par l'âge (avantage au plus âgé).

ATTENTION : si des postes restent vacants, l'IA nomme des collègues d'office en partant des plus petits barèmes.

- > Comment est calculé le barème? Vous trouverez le mode de calcul sur la feuille de contrôle syndical. Pour les stagiaires, c'est le rang au concours transformé en points.
- > Y a-t-il de nouveaux postes lors de cette phase ? OUI. Ce sont les postes restés vacants après la première phase (voir liste ci-contre) plus de nouveaux postes (exeat, congés formation, nouveaux postes de TRS...). Voir liste sur site DA37 qui sera mise à jour régulièrement.
- > Serai-je affecté à titre provisoire ou définitif?
- > Les nominations sont prononcées :
- à titre définitif sur les postes d'adjoints par exemple laissés vacants à l'issue du mouvement et que vous demandez lors de cette phase :
- à titre provisoire sur les postes libérés après la CAPD du 16 mai (exeat tardif, disponibilité, congés parentaux...), sur les postes fractionnés et sur les postes requérant une certification particulière (direction, ash...)

# > Si je demande une direction, devrai-je remplir la fonction?

NORMALEMENT NON lors de cette phase vous êtes nommés en tant qu'adjoint sur l'école. Une solution doit être alors trouvée au sein de l'équipe avec vous. N'hésitez pas à contacter les écoles pour connaître la situation

> Combien dois-je faire de vœux? Il n'y a pas de nombre minimum imposé par l'IA. MAIS ATTENTION en faisant trop peu de vœux, vous risquez de vous voir attribuer un poste que ne vouliez vraiment pas!

#### **VOUS POUVEZ ETRE NOMME D'OFFICE SUR DES POSTES VACANTS!**

- > Dois-je faire des voeux géographiques ? La circulaire du DA37 ne l'impose pas, MAIS si vous êtes à nouveau sans poste vous pourriez être nommés sur tout le département.
- > Si je n'ai pas de poste lors de cette phase comment cela se passera-t-il? Vous serez affectés fin août / début septembre en fonction des vœux géographiques que vous faites pour cette phase.
- > Si je demande un poste de TR BD que devrais-je faire? Vous pouvez faire des remplacements sur tout le département et vous serez affectés en fonction de votre barème sur une école en faisant des vœux et sur une des 5 fonctions suivantes : sur congés longs (CLM, congés maternité), sur stages de formation continue, sur Remplacement ASH, sur stages CAPA-SH en alternance et décharge PEMF. Vous devez classer par ordre préférentielle ces 5 fonctions (voir fiches).
- > Qu'est ce qu'un poste libéré pour congé formation? C'est un collègue qui libère sa classe pour suivre une formation. Ce poste est donc attribué pour toute l'année
- > Que se passe-t-il après la date indiquée pour un congé parental ou longue durée? Si le collègue poursuit son congé, vous restez sur le poste. Sinon, l'administration vous nommera sur un poste disponible à ce moment là dans le département.
- > Puis-je me faire aider ? Le SNUipp est disponible au téléphone ou dans ses locaux : tous les jours même le mercredi de 9h à 18h.

# PREMIERE LISTE DE POSTES VACANTS. ELLE A ETE ETABLIE APRES LA CAPD PAR VOS COLLEGUES DU SNUipp37. IL FAUT PRENDRE LA LISTE QUI SERA SUR LA SITE DE L'IA QUI SERA MISE A JOUR régulièrement.

	EC VILLE		EC NOM	CATEGORIE	1.00	LE BOULAY			DIR.EC.ELE
1.00	AMBOISE	E.E.PU	SAND (GEORGE)	DIR.EC.ELE	1.00	LE GRAND PRESSIGNY	E.P.PU	ECOLE DU SOCLE	DIR.EC.ELE
1.00	AMBOISE	E.M.PU	SAND (GEORGE)	DIR.EC.MAT	1.00	LUYNES	E.M.PU	LEBERT	DIR.MAT
1.00			SAND (GEORGE)	TIT.R.BRIG	1.00	MARCE SUR ESVES	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	AMBOISE	E.E.PU	RABELAIS-RICHELIEU	TIT.R.BRIG	1.00	MARIGNY MARMANDE	E.P.PU		DIR.EC.ELE
			SAND (GEORGE)	MA.G.RES	1.00	MONNAIE	E.E.PU		TIT.R.BRIG
1.00	AUZOUER EN TOURAINE			TIT.R.BRIG	2.00	NAZELLES NEGRON	E.M.PU	VAL DE CISSE	TIT.R.BRIG
1.00			MATISSE (HENRI)	TIT.R.ZIL	1.00	NEUILLE PONT PIERRE	E.E.PU	PREVERT ()	CLIS.1.MEN
			CURIE (JOLIOT)	TIT.R.BRIG	1.00	POCE SUR CISSE	E.P.PU		TIT.R.BRIG
			JUTEAU	TIT.R.BRIG	1.00	PREUILLY SUR CLAISE	E.P.PU		DIR.EC.ELE
			RUELLE (ALBERT)	TIT.R.BRIG	1.00	RICHELIEU	E.E.PU	A.J.DU PLESSIS-	TIT.R.ZIL
			RUELLE (ALBERT)	ENS.CL.ELE				ECOLE DU SOCLE	
1.00	CHAMBRAY LES TOURS	E.E.PU	MOULIN (JEAN)	TIT.R.BRIG		RICHELIEU	E.E.PU		TIT.R.BRIG
1.00	CHAMPIGNY SUR VEUDE			TIT.R.ZIL		RICHELIEU		LES FIORETTI	CL SPE
1.00	CHANNAY SUR LATHAN	E.M.PU		DIR.EC.MAT		RILLE	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	CHATEAU RENAULT	E.E.PU	NELSON MANDELA	MAITRE SUP		ST AUBIN LE DEPEINT	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	CHINON	E.M.PU	PREVERT (JACQUES)	TIT.R.ZIL	1.00	ST BRANCHS	E.M.PU		DIR.ECMAT
1.00	CHINON	E.E.PU	MIRABEAU	TIT.R.BRIG		ST EPAIN		QUENEAU	TIT.R.BRIG
1.00	CHINON	E.P.PU	JAURES ÉLÉM ET MAT	TIT.R.BRIG	1.00	ST EPAIN		QUENEAU	CL.ELE
1.00	CHINON	ITEP	SAINT ANTOINE	ENS.CL.SPE	1.00	ST MARTIN LE BEAU	E.E.PU	LA BERGERONNERIE	DIR.EC.ELE
1.00	CIRAN	E.E.PU		DIR.EC.ELE	1.00	ST PIERRE DES CORPS		WALLON (HENRI)	TIT.R.BRIG
1.00	DESCARTES	E.E.PU	COTE DES GRANGES	TIT.R.ZIL	1.00	THIZAY	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	DESCARTES	E.P.PU	BALESMES	TIT.R.BRIG	1.00	TOURS	E.E.PU	RIMBAUD (	DIR.EC.ELE
			COTE DES GRANGES	CLIS.1.MEN	1.00	TOURS	E.P.PU	CAMUS-MAUROIS	DIR.EC.ELE
1.00	FERRIERE SUR BEAULIEU		LES PRÈS VERTS	DIR.EC.ELE	1.00	TOURS	E.P.PU	MUSSET-VIGNY	DIR.EC.ELE
1.00	= =	EEA	DOLTO	BD	1.00	TOURS	E.E.PU	PEGUY ()	DIR.EC.ELE
1.00	GENILLE	E.P.PU	ELEM ET MAT	TIT.R.BRIG	1.00	TOURS	IEN	TOURS ADJ. DA	CP.ADJ.IEN
1.00	JOUE LES TOURS	E.E.PU	ROTIERE	TIT.R.BRIG	2.00	TOURS	E.E.A.	SAND ()	ENS.APPEL
1.00			LAMARTINE	PSY.RESEAU	1.00	VALLERES	E.P.PU		DIR.EC.ELE
1.00	L ILE BOUCHARD	E.E.PU		REG.ADAP	1.00	VERETZ	E.E.PU	DOISNEAU	DIR.EC.ELE
1.00	LA CROIX EN TOURAINE	E.M.PU	DUTEIL (YVES)	TIT.R.BRIG	1.00	VERNEUIL SUR INDRE	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	LA RICHE	E.E.PU	BERT (PAUL)	ENS.CL.ELE	1.00	VERNEUIL SUR INDRE	E.E.PU		CL.ELE
1.00		E.M.PU		TIT.R.BRIG	1.00	VERNOU SUR BRENNE	E.E.PU	LECOTTE	DIR.EC.ELE
1.00	LANGEAIS	E.E.PU		TIT.R.BRIG	1.00	VILLELOIN COULANGE	E.M.PU	MATERNELLE	DIR.EC.
1.00	LANGEAIS	CLG	LE CHAMP DE LA	ULIS					MAT
			MOTTE			VILLIERS AU BOUIN		GITLIS (IVRY)	DIR.EC.ELE
					1.00	YZEURES SUR CREUSE	E.P.PU		CL.ELE

# CARTE VŒUX GEOGRAPHIQUES

# Les principes des vœux géographiques :

La demande de poste sur vœux géographiques ne vient pas en remplacement de la demande traditionnelle sur poste précis mais en complément de celle-ci.

L'IA recommande vivement aux enseignants sans poste de saisir plusieurs zones géographiques, et notamment des zones de type « regroupement de communes ».

#### **COMMENT FAIRE?**

#### 1° Faire le choix de la zone géographique :

La zone géographique c'est, de la plus petite à la plus vaste :

 <u>soit</u> un secteur qui comprend une partie des écoles d'une commune (code S) (avec ou sans les ZEP REP RAR sur Joué, St-Pierre et Tours.)

Attention : Seuls ces codes permettent d'exclure éventuellement les écoles de ZEP, REP, RAR.

- <u>soit</u> une commune qui comprend l'intégralité des écoles de cette commune (code C)
- <u>soit</u> un regroupement de communes qui comprend une circonscription ou une 1/2 circonscription (code R)

# 2° Faire le choix de la nature de poste :

Sont proposées sur la fiche de contrôle les natures de poste suivantes :

- Adjoint de classe maternelle (dont tous les postes des primaires)
- Adjoint de classe élémentaire (dont tous les postes des primaires)
- Enseignant titulaire remplaçant ZIL
- TD TRS
- TR BD
- Directeur d'école
- ASH

### **ATTENTION**

Nous publions ici des documents avant les informations de l'IA37.

IL FAUT BIEN
PRENDRE
CONNAISSANCE DE
LA CIRCULAIRE DE
L'IA. C'EST LA
SEULE REFERENCE.

#### L'affectation dans une école d'une zone géographique :

Formuler des vœux géographiques équivaut à être candidat à tout poste vacant ou susceptible de l'être pour un type de support sélectionné et dans une zone géographique délimitée. Dans les zones géographiques, il n'est pas possible de sélectionner certaines écoles ni de les classer par ordre préférentiel.

L'affectation dans une école d'une zone géographique se fait en fonction du barème de l'enseignant et du pourcentage de postes vacants dans les écoles de la zone considérée.



CODE R: un regroupement de communes qui comprend une circonscript



CIRCONSCRIPTION LANGEAIS OUEST

CIRCONSCRIPTION LANGEAIS EST CIRCONSCRIPTION SAINT AVERTIN

CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS NORD

CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS SUD

CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE OUEST

CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE EST

☐ CI

Jo

La

La

371522

371523

371525

371540

371541

371627

371628

R

R

R

#### ion ou une demi circo ( avec ZEP, RAR...)



#### oupements de Communes

mbolse Nord
mbolse Sud
mbolse Sud
minon Est
minon Quest
mo-Les-Tours Nord
mu-Les-Tours Suc
mgeals Est
mgeas Quest
ches Nord

I oches SudSt Avertin

St Cyr Est
St Cyr Ouest

St Pierre des Gorps NordSt Pierre des Corps Sud

Touraine Nord-Sud Partie Nord
 Louraine Nord Sud Partie Suc

CORPS

☐ Tours

#### Regroupements de communes

CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE NORD
CHANCEAUX SUR CHOISILLE METTRAY
MONNAIE NOTRE DAME D OE

CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE SUD CHAMBRAY LES TOURS

CIRCONSCRIPTION AMBOISE NORD Autrèche Auzouer en Touraine Le Boulay Cangey Château Renault Crotelles Dame Marie les Bois Les Hermites Limeray Monthodon Montreuil en Touraine Morand Nazelles Négron Neuillé le Lierre Neuville sur Brenne Noizay Nouzilly Pocé sur Cisse St Laurent en Gâtines St Ouen les Vignes Saunay Villedomer

CIRCONSCRIPTION AMBOISE SUD Amboise Bléré Chargé Chenonceaux Chisseaux Cigogné Civray de Touraine La Croix en Touraine Dierre Epeigné les Bois Francueil Lussault sur Loire Luzillé Mosnes St Règle Souvigny de Touraine

CIRCONSCRIPTION CHINON EST Avon les Roches Braslou Crouzilles Draché Faye la Vineuse L'Ile Bouchard Luzé Maillé Marce sur Esves Marcilly sur Vienne Marigny Marmande Neuil Nouâtre Noyant de Touraine Parçay sur Vienne Pouzay Razines Richelieu Rilly sur Vienne Theneuil La Tour St Gelin Saint Epain Sainte Catherine de Fierbois Sainte Maure de Touraine Sepmes Trogues

CIRCONSCRIPTION CHINON OUEST Anché Avoine Beaumont en Véron Champigny sur Veude Chinon Cinais Cravant les Côteaux Huismes La Roche Clermault Ligré Marçay Panzoult Rigny Ussé Rivarennes Rivière St Benoit la Forêt St Germain sur Vienne Savigny en Véron Seuilly Thizay

CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS NORD

FONDETTES ST ROCH

CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS SUD BALLAN MIRE DRUYE JOUE LES TOURS SAVONNIERES

CIRCONSCRIPTION LANGEAIS EST Azay le Rideau Berthenay Bréhémont Cheillé La Chapelle aux Naux La Riche Lignières de Touraine Saché St Genouph Thilouze Vallères Villaines les Rochers Villandry

CIRCONSCRIPTION LANGEAIS OUEST Benais Bourgueil Chouzé sur Loire Cinq Mars la Pile Côteauxsur-Loire La Chapelle sur Loire Langeais Mazières de Touraine Restigné St Nicolas de Bourgueil

CIRCONSCRIPTION LOCHES NORD Azay sur Indre Beaulieu les Loches Bridoré Céré la Ronde Chambourg sur Indre Chédigny Ciran Dolus le Sec Ferrière sur Beaulieu Genillé Loches Loché sur Indrois Louans Le Louroux Manthelan Montrésor Mouzay Nouans les Fontaines Orbigny Perrusson St Hippolyte St Jean St Germain St Quentin sur Indrois Varennes Villeloin Coulangé Vou

CIRCONSCRIPTION LOCHES SUD Abilly Barrou Betz le Château Bossay sur Claise Bossée Bournan Descartes La Celle St Avant La Chapelle Blanche St Martin Charnizay Cussay Le Grand Pressigny Ligueil Preuilly sur Claise Saint Flovier Saint Senoch Verneuil sur Indre Yzeures sur Creuse

CIRCONSCRIPTION SAINT AVERTIN Artannes sur Indre Athée sur Cher Cormery Courçay Esvres sur Indre Montbazon Monts Pont de Ruan Reignac sur Indre St Avertin St Branchs Sorigny Tauxigny Truyes Veigné Villeperdue

#### CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE EST

Beaumont la Ronce Bueil en Touraine Cérelles Charentilly Chemillé sur Dême La Ferrière La Membrolle sur Choisi! le Luynes Marray Neuillé Pont Pierre Neuvy le Roi Pernay Rouziers de Touraine St Antoine du Rocher St Cyr sur Loire St Etienne de Chigny Semblançay Villebourg

CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE OUEST Ambillou Avrillé les Ponceaux Channay sur Lathan Château la Vallière Cléré les Pins Continvoir Courcelles de Touraine Hommes Rillé St Aubin le Dépeint St Christophe sur le Nais St Laurent de Lin St Paterne Racan Savigné sur Lathan Sonzay Souvigné Villiers au Bouin

CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS NORD CHANCAY PARCAY MESLAY REUGNY ROCHECORBON VERNOU SUR BRENNE VOUVRAY

CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS SUD AZAY SUR CHER LA VILLE AUX DAMES LARCAY MONTLOUIS SUR LOIRE ST MARTIN LE BEAU ST PIERRE DES CORPS VERETZ

CODE S: secteurs qui comprennent une partie des écoles d'une commune (code S) sans les ZEP REP RAR

#### Tours rive droite

Tours Alain élém. Tours Alain mat. Tours Bert élém. Tours Bert mat. Tours Camus-Maurois prim. Tours Croix Pasquier mat. Tours Fort élém. Tours Fort mat. Tours Hugo élém. Tours Hugo mat. Tours La Fontaine élém. Tours La Fontaine mat. Tours Péguy élém. Tours Péguy mat. Tours Péguy élém. Tours St Exupéry élém. Tours Verne élém. Tours Verne mat.

#### S Tours rive gauche

Tours Bastié élém. Tours Boutard mat. Tours Buisson-Molière prim Tours Clocheville élém. Tours Courier mat Tours Daudet mat. Tours Duhamel mat. Tours Ferry mat. Tours Flaubert prim. Tours France prim. Tours Gide élém. Tours Giraudeau mat. Tours Giraudoux élém. Tours Grégourt mat. Tours Kleiber mat. Tours Abeilles mat. Tours Maupassant-Montjoyeux prim Tours Mermoz mat Tours Michelet élém. Tours Mirabeau élém. Tours Mirabeau mat. Tours Mistral élém. Tours Musset-Vigny primaire Tours Pagnol mat Tours Pitard élém Tours Poulenc élém. Tours Rabelais élém Tours Rabelais mat Tours Racault élém Tours Racault mat. Tours Raspail primaire Tours Rimbaud élém Tours Rimbaud mat Tours Sand élém Tours Velpeau élém.

#### S Joué-les-Tours

Joué Alouette élém. Joué Alouette mat. Joué Curie élém. Joué Curie mat. Joué Liberté-République élém. Joué Maison Neuve élém. Joué Morier élém. Joué Morier mat. Joué Vallée Violette élém. Joué Vallée Violette mat.

#### S St Pierre-des-Corps

St Pierre Joliot Curie élém. St Pierre République élém. St Pierre République mat. St Pierre Sablons-Sémard élém. St Pierre Sémard mat.

CODE S: secteurs qui comprennent une partie des écoles d'une commune (code S) : les écoles REP et REP+

S Tours REP

Tours Curie mat. Tours Kergomard mat. Tours Bernard-Pasteur élém. applic. Tours Diderot-Pascal élém.

#### S Joué-les-Tours REP et REP+

Joué Blotterie élém. Joué Blotterie mat. Joué Langevin mat. Joué Mignonne élém Joué Mignonne mat Joué Rotière élém.

#### S St Pierre-des-Corps REP et REP+

St Pierre Marceau-Courier élém. St Pierre Marceau-Courier mat. St Pierre Prévert mat. St Pierre Stalingrad mat. St Pierre Viala-Stalingrad élém. St Pierre Wallon élém. St Pierre Wallon mat.



# PHASE AJUSTEMENT (sans poste) MARDI 4 JUILLET



# Fiche de contrôle syndical

Tours, le 10 JUIN 2017 NOM et Prénom :.... Adresse:.... Date de naissance :..... importante pour départager les ex-aequo Situation administrative : (cocher la case correspondant à votre situation ) □ ineat (préciser la date d'intégration) : ..... □ titulaire □ stagiaire Tél :.....e-mail :.... Serez-vous à temps partiel ? Si oui, indiguez la quotité : ...... % Fonctions souhaitées pour les vœux géographiques : (indiquer l'ordre de préférence 1,2,3...) □ directeur d'école □ adjoint élémentaire □ adjoint maternelle □ ASH ☐ T.D. (ex TRS) □ TR ZIL □ sur congés longs (CLM, congés maternité) ☐ TR BD ( remplacements sur tout le département) □ sur stages de formation continue Si vous souhaitez exercer en tant que brigade , vous devez faire des vœux sur des écoles et sur Remplacement ASH □ sur stages CAPA-SH en alternance□ sur complément de service PEMF classer par ordre préférentiel, les natures de fonction suivantes (de 1 à 4) : AGS: Date de sortie de l'EN ou de IUFM ou de l'ESPE: ..... / ...... / ....... Ancienneté au 01/09/2016: ..... ans ..... Mois ..... jours (1 point par an + 1/12 de point par mois + 1/360 de point par jour) Postes ASH ZONE RURALE (max 5 points) MESURE DE CARTE SCOLAIRE À TITRE PROVISOIRE Nous contacter pour plus de détails Poste d'adjoint à temps plein ou à 1/2 temps En cas de mesures de carte scolaire, les personnels touchés par 1 pt par an max: 4 points ainsi que les postes de ZIL dont l'école de ces mesures bénéficient de la majoration de points suivante pour (sauf psy et G) rattachement se trouve dans cette zone un poste de même type que le poste occupé. 1 point par an à partir de 2 ans dans cette - de 1 à 2 ans d'ancienneté de services dans le poste : 6 points école - de 3 à 5 ans : 8 points - de 6 à 10 ans : 10 points Plus de 10 ans nous contacter. Dans le cas où le lieu et la nature du poste ne peuvent être cumulés, prévilégiez-vous : > le lieu □ ou la nature du poste □ ? COMMENTAIRES, REMARQUES par exemple situation personnelle ou postes demandés en plus des 18 de l'IA

FICHE A RETOURNER A SNUipp FSU37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

AVEC LA LISTE DE VOS VOEUX vous pouvez aussi la remplir sur http://www.snuipp37.fr

# Fiche contrôle syndical : phase ajustement 2017

Avant de formuler votre demande par internet, nous vous conseillons d'en préparer la saisie à l'aide de cette fiche. Vous enverrez ensuite la partie ci-dessous (ou sa photocopie) pour le contrôle syndical.

Attention! N'oubliez pas de renseigner la partie au verso, indispensable à la vérification.

VOUS POUVEZ REMPLIR NOS FICHES DE CONTRÔLE DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE http://37.snuipp.fr

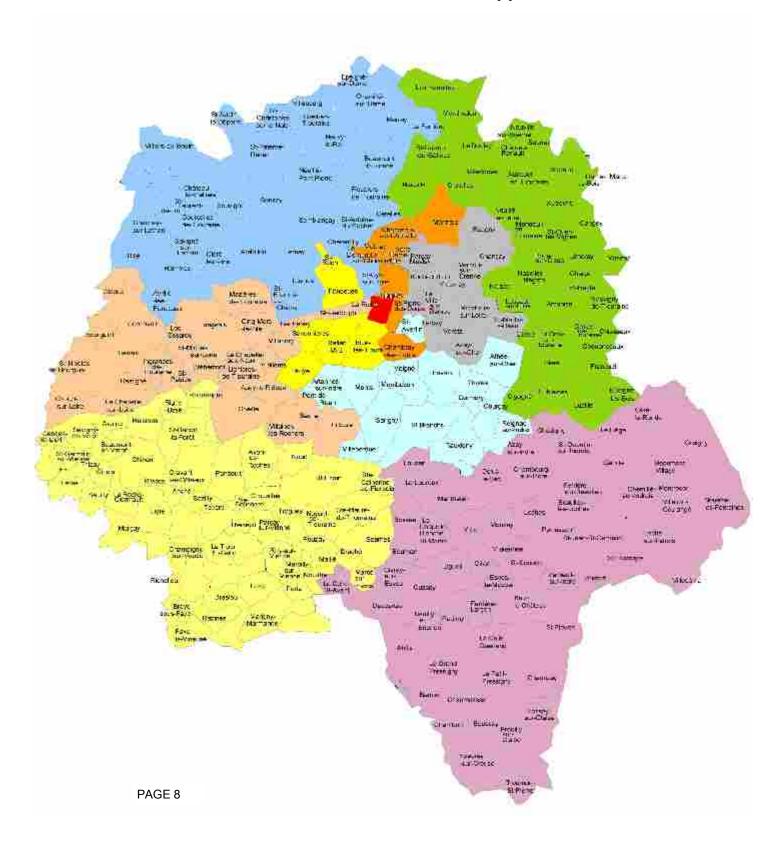
N°	Libellé du poste OU vœu géo avec la nature du poste demandé	N°	Libellé du poste OU vœu géo avec la nature du poste demandé
1		16	
2		17	
3		18	
4		19	
5		20	
6		21	
7		22	
8		23	
9		24	
10		25	
11		26	
12		27	
13		28	
14		29	
15		30	



# SNUipp/Fsu 37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91 mail : snu37@snuipp.fr

# POUR LES COLLEGUES SANS POSTE, VOUS POUVEZ ENTOURER UNE ZONE SUR CETTE CARTE AFIN DE COMPLETER ET PRECISER VOS VŒUX GEOGRAPHIQUES NOUS LA RETOURNER AU SNUippFSU37



# >> COLLEGUES TD TRS

#### > 150 collègues sont TD(TRS) après la CAPD du 16 mai.

Vous trouverez ci-dessous les premières informations pour votre affectation.

Organisation des postes TDTRS et affectation TDTRS temps partieL ET à temps plein.

Vous avez obtenu un poste de TD/TRS au mouvement que vous soyez à temps plein ou temps partiel la procédure sera la même :

L'administration va reconstituer des postes à 100% avec des décharges de direction et des compléments de temps partiels.

Ce travail a été fait en groupe de travail le 6 juin.

Publication de la circulaire et de la liste des postes fractionnés à partir du 6 juin à l'adresse suivante Retour des vœux pour le 12 juin 2017

Tous les TD/TRS à temps plein ou à temps partiel feront des vœux à partir de cette liste. Vous devrez faire des vœux non informatisés.

Les TD/TRS à temps partiel préciseront pour chaque poste demandé les « morceaux » de poste qu'ils souhaitent garder s'ils obtiennent ce poste.

Les collègues TRS en 2016/2017 ( à temps plein ou temps partiel) peuvent demander à être réaffectés prioritairement sur le ou les demi-postes occupés actuellement (s'ils existent toujours). Ils bénéficient d'une priorité sur chacun des postes reconstitués à partir d'un 1/2 poste occupé cette année (même 2x1/4). Il faudra l'indiquer dans la fiche des voeux à retourner à l'IA et dans celle du SNUippFSU37.

Pour cela, il faut mettre le poste actuel en vœu 1.

pers Prenom

pers Nom

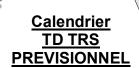
Les TD/TRS n'ayant pas de priorité seront affectés dans l'ordre du barème.

Les affectations seront prononcées en groupe de travail le 20 juin. Les affectations se font à titre provisoire

BAREME RANG



Indre et Loire



Saisie des voeux RECEPTION DES **VŒUX POUR LE 12 JUIN** 

**Affectation MARDI 20 JUIN** 

#### LISTE DES COLLEGUES TRS PAR ORDRE DE BAREME

CETTE LISTE A ETE REALISEE PAR VOS COLLEGUES DU SNUIPPFSU37. ELLE PEUT COMPORTER DES ERREURS LES COLLEGUES QUI ONT LE MEME BAREME SERONT DEPARTAGES PAR LA DATE DE NAISSANCE (ce travail n'est pas fait) ATTENTION DANS CETTE LISTE SE TROUVE POUR LE MOMENT LES COLLEGUES TDTRS A TEMPS PARTIEL ET A TEMPS PLEIN. NOUS LA METTRONS A JOUR PROCHAINEMENT

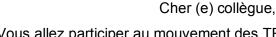
				=
	1			
	+ + +			-
	1			
	LISTE DIFFUS	EE		
DANS	LA PUBLICATIO	N DADIED		
DANS				
	DE CE JOURN	AL		
	<b>ENVOYEE LE 7</b> .	IIIIN	-	
——————————————————————————————————————	OUS LES COLL	EGUES		
SAN	S POSTE TDTR	S FT BD		
<del></del>				
				=
	-			
	]		FNCART I	

# Fiche de contrôle syndical

**MOUVEMENT TD-TRS: MARDI 20 JUIN** 

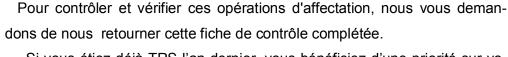
Tours, le 10 JUIN 2017

## LES ELUS SNUipp37 pour votre mouvement 6 ELUS SUR 10





Vous allez participer au mouvement des TRS qui aura lieu cette année le 1 juillet. Vous pourrez nous contacter pour connaître votre affectation.



Si vous étiez déjà TRS l'an dernier, vous bénéficiez d'une priorité sur votre poste reconstitué à condition de le demander en vœu n°1. ( priorité sur 1/2 poste si modification).



Paul AGARD adj. élem Blotterie JOUE LESTOURS



Véronique KLEIN

**Baptiste GALBRUN** 

1	14	121	b
		Í.	F
	1		
-	-	411	

TRBD

NOM	PRENOM
Adresse:	
Tél :	



Elise VEYRET

DUHAMEL **TOURS** 

Marie DANIEL dir mat PREVERT CHINON



Simon DELAS ADJ élem Courier ST PIERRE

	J	7								
d	37		Si	vous	étiez	TRS	cette	ann	ée :	

postes occupés :		
école :	1/2 temps	□ 1/4 temps
école :	1/2 temps	□1/4 temps
école :		□1/4 temps
école :		□1/4 temps

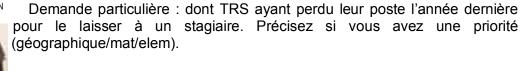


Jacques ROBERT poste E Bernard Pasteur TOURS



**Christine GUILLON** NAZELLES NEGRON

**Christine GAUDIN** dir mat Bert TOURS





Christophe PER-

Velpeau TOURS

Sophie METZINGER MICHEL SUR LOIRE



Vincent MARTINEZ Adj primaire BUISSON MOLIERE **TOURS** 

• • •	• • •	• •	• •	٠	• •	• •	• •	• •	• •		• • •	• • •	• •	٠.	٠.	• •	• •	٠.		٠.	٠.	٠.	 • •	٠.	٠.	-	٠.	٠.	• •	• •	٠.	٠.	٠.	٠.	٠.	٠.	٠.		 ٠.	• •	٠.	٠.	• •			• •	٠.	٠.	٠
• • •		••	•	• • •	••	• •	• •	• •	• •	• • •	• • •		•	• •	•		• •	•	•	•	• •		• •	• •	•		• •	•	•	•	• •	• •	•	•	•	•	•	•	 • •	• •	• •	•	•	•	• • •		• •	• •	•

Cordialement, Les délégués du personnel SNUipp

**ENCART II** 

# **MOUVEMENT des TRS Fiche de contrôle syndical**

A retourner à SNUipp 37 18 RUE DE L'oiselet 37550 SAINT AVERTIN

Adresse personnelle :		tél:
ordre	Intitulé	
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
25		

# INDRE en LOIRE

### **MOUVEMENT des TR BD : JEUDI 6 JUILLET**

# Fiche de contrôle syndical

Tours, le 10 JUIN 2017

Vous pouvez faire des remplacements sur tout le département et vous serez affectés en fonction de votre barème sur une des 5 fonctions suivantes : sur congés longs (CLM, congés maternité), sur stages de formation continue , sur Remplacement ASH, sur stages CAPA-SH en alternance et sur compléments de service maitre formateur. Pour cela vous devez classer par ordre préférentiel ces 4 fonctions (voir fiches).

Nom:
Nom de jeune fille : Prénom :
date de naissance :/ tél :
Mail:
adresse personnelle :

#### NOUVEAUX BD 2017

pers\_Nom

pers\_Prenom

bareme

DANS LA
PUBLICATION
PAPIER
DE CE JOURNAL
ENVOYEE LE 7
JUIN
A TOUS LES
COLLEGUES
SANS POSTE
TDTRS ET BD

# **VOEUX PAR ORDRE**

# **PREFERENTIEL**

usur stages de formation continue
sur congés maladies et congés longs
☐ sur stage CAPA SH en alternance
sur remplacement Ash
sur complément de service de maître formateur

Nouveau 2017 : un 5° type de remplacement "sur compléments de service maitre formateur" : Les PEMF disposent pour l'année prochaine d'1/3 de décharge, au lieu d'1/4. Cela signifie qu'ils conservent leur décharge d'une journée par semaine (faite majoritairement par des PES) mais que pour atteindre le 1/3 temps sur l'année scolaire, ils bénéficieront dans l'année de périodes en dehors de leur classe, où ils pourront travailler à leurs missions de formateurs. Et c'est sur ces temps là que le BD prendra la classe du PEMF.

FICHE A RETOURNER A SNUipp-FSU37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

AVEC LA LISTE DE VOS VOEUX vous pouvez aussi la remplir sur http://www.snuipp37.fr







# J'ADHERE "gratuitement"

jusqu'en septembre 2017...
C'est possible!
En adhérant dès
maintenant pour 2017/18!



# Adhérer "gratuitement" jusqu'en septembre 2017...

# C'est possible! En adhérant dès maintenant pour 2017/18!

- Vous adhérez "gratuitement" jusqu'en septembre 2017
- Vous bénéficierez du suivi personnalisé lors des prochaines CAPD.
- Vous serez informés régulièrement via notre lettre électronique et nos publications réservées aux seuls adhérents Ecol'infos, Fenêtres sur Cours, Pour.
- Avec la déduction fiscale, votre cotisation ne vous reviendra à peine qu'à 1/3 de son montant de vos impôts 2018.
- 🗢 Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous... ça vaut le « coût » !

# POUR SON METIER, POUR SOI-MEME, **POUR LES ELEVES!**



# Pour toutes et tous!

Le SNUipp-FSU se veut être le syndicat de toute la profession. Il travaille à son unité

et à la défense des valeurs de l'Ecole Publique,

de ses enseignants et pour la réussite de tous les élèves.. Le SNUipp-FSU a pour projet de créer et de défendre les droits tant collectifs qu'individuels de toutes et tous.

Pour cela, le SNUipp-FSU informe, défend, accompagne ... tous les collègues qui le sollicitent -syndiqués ou

non- ... mais s'il peut le faire c'est uniquement grâce aux moyens apportés par nos adhérent-es.

Se syndiquer c'est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité.

Au SNUipp, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'école l'une de ses priorités.

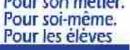


# e 🕇 aux adhérent-es :

- Être informé avec toute la presse du SNUipp : Ecol'infos, fenêtre sur cours et de la FSU (presque une publication par semaine)
- ⇒ Avoir une aide et un suivi individuels et personnalisés à tout moment ... avec vos collègues du SNUipp37 qui sont disponibles et à votre écoute.
- ⊃ Participer aux congrès, consultations et aux votes qui déterminent les choix du syndicat lors des grands débats qui traversent la profession

Pour son métier. De Participer aux réunions, colloques, congrès sur le métier, l'école mais aussi sur des questions qui touchent la société

- ➡ Mise à disposition d'enveloppes « libre réponse » pour les votes, les capd...
- ➡ Réduction d'impôts de 66% de la cotisation
- Vous avez accès au Comité des écoles 37 qui permet d'avoir des tickets à prix réduits : piscines, spectacles, cinémas, bowling...





# **COMMENT ADHERER?**

> Par paiement par prélèvement : en 6 fois sans frais

partir du mois NOVEMBRE 2017: l'autorisation de prélèvement. la signer et joindre un RIB

ou RIP.

> Par paiement par chèque : retournez le bulletin entendu être suspendu à tout et le paiement. Votre chèque moment! sera débité en septembre



Notre adhésion portera sur 2 années : 2017 et 2018.

C'est pour cela, qu'il est préférable de choisir le prélèvement en 6 fois sans frais de novembre 2017 avril 2018. Il peut bien



2017. > Par paiement par internet en 1 à 4 fois par carte bancaire directement sur notre site sans frais. Les prélèvements

commencent le mois de votre adhésion.



#### > 66 % DE CREDIT D'IMPOT! KESACO?

Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant

de l'impôt sur le revenu à payer avant imputations. Il peut aussi vous être remboursé, en totalité ou partiellement, dans les 2 cas suivants :

- si son montant dépasse celui de votre impôt,

- ou si vous n'êtes pas imposable. Concrètement, cela veut dire que pour 100 € de cotisation :

> vous avez une réduction de 66 euros sur vos impôts sur le revenu

> ou que ces 66 euros vous sont restitués si vous n'êtes pas imposable.

Pour 100 euros, l'adhésion revient donc à 34 euros.





# Pour son métier. Pour soi-même. Pour les élèves



PRIVILEGIEZ
LE PAIEMENT
FRACTIONNE EN
6 FOIS
SANS FRAIS
(A PARTIR DE
NOVEMBRE 2017)

COMITE DES ECOLES 37 POUR LES ADHERENTS SNUippFSU37





# **CAMPAGNE D'ADHESION 2017/18**

Adhérez maintenant pour disposer tout de suite des aides, publications... pour cette fin d'année scolaire et la suivante!

Inscrivez-vous au Snuipp d'Indre et Loire Retournez ce bulletin à SNUipp-FSU37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

om:de jeune fille:
rénom : Date de sortie IUFM:
dresse:
P.:Commune:
ectronique :
ate de naissance :/19/19
onction : Ecole ou collège:
ommune:
tuation administrative:Nomination : □ définitive □ provisoire □ mi-temps □ dispo
chelon : Montant de la cotisation (voir tableau ) : €
ate : Signature :
PAR PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS (A PARTIR
PAR PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS (A PARTIR DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE  (euillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE,  Paiement : Récurrent
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE  (euillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE,  Paiement : Récurrent
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE  'euillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier  biteur
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE  'euillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier  biteur s Nom Prénom(*):
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE  (euillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier  biteur s Nom Prénom(*):
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE  'euillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier  biteur s Nom Prénom(*):

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre

Joindre un RIB à ce bulletin

Identifiant Créancier SEPA FR 78ZZZ411826

Nom: SNUIPP 37

Adresse: 18 rue de l'Oiselet Code postal: 37550 Ville: SAINT AVERTIN Pays: **FRANCE** 

Le (*):		
A (*):		

Signature (*):		

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

## Tableau des cotisations

	Coût adhésion à payer ( en gras)										
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
> PE	109	118	123	132	140	149	157	167	179	196	209
après déduction fiscale	36	39	41	44	47	50	52	56	60	65	70
>PE Hors Classe	157	176	192	204	219	235	249				
après déduction fiscale	52	59	64	68	72	77	82				

DIR 2 à 4 cl	+ 5 euros
DIR 5 à 9 cl	+ 9 euros
DIR 10 cl et +	+ 12 euros
PE spécialisé	+ 5 euros
Nbi CLIS Ulis	+ 8 euros
	+ 12 euros
	+ 8 euros
DR SEGPA	+ 15 euros

TEMPS PARTIEL Montant					
M2	22 euros				
PES	92 euros				
mi temps	88 euros				

TEMPS PARTIEL Montant de la cotisation X % Avec un minimum de 88 €